



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION
ATELIER D'INTERSESSION SUR LE THEME

**CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEGRADATION DE
L'ENVIRONNEMENT ET MIGRATION¹**

29-30 mars 2011

DOCUMENT DE TRAVAIL

Introduction

Les conséquences du changement climatique sont de plus en plus inéluctables et retiennent l'attention des pouvoirs publics du monde entier. D'ores et déjà, on s'aperçoit que peu d'aspects de la vie sociale et économique resteront épargnés : selon toute probabilité, les changements climatiques se répercuteront sur le développement, la protection des droits de l'homme et la sécurité, pour ne citer que quelques exemples. C'est sur la mobilité humaine que les effets de l'évolution du climat seront plus particulièrement sensibles². Selon les estimations, entre 25 millions et un milliard de personnes seront contraintes de se déplacer sous l'effet des changements climatiques au cours des 40 prochaines années³. Si l'ampleur de ces changements demeure incertaine, il n'en va de même de leurs incidences sur les personnes.

Cet atelier a pour idée centrale que, dans le contexte du changement climatique, la migration est tout à la fois le problème et la solution. En effet, force est de reconnaître que la migration environnementale a de graves conséquences humanitaires. Cependant, loin d'être l'expression d'une incapacité à s'adapter à l'évolution de l'environnement, la migration peut être considérée comme une stratégie d'adaptation. C'est pourquoi, une approche globale de la migration devrait s'assigner les trois grands objectifs suivants : *a) minimiser autant que possible la migration forcée et non gérée ; b) dans les cas de migration forcée, offrir aide et protection aux populations touchées et trouver des solutions durables ; et c) faire en sorte que la migration procède d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques.* Pour ce faire, il faudra veiller à renforcer les capacités permettant d'établir un lien efficace entre la gestion des migrations et

¹ Le thème de cet atelier a été choisi par les Membres de l'OIM. En 2011, le Dialogue international sur la migration est inspiré par le thème dominant : *L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements.*

² Par exemple, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a déclaré dès 1990 que les « effets les plus graves de l'évolution du climat concernent sans doute la migration humaine » (Premier Rapport d'évaluation du GIEC, p. 113).

³ Voir OIM (2009), *Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence* (p. 9).

l'adaptation aux changements climatiques, la prévention des catastrophes et le développement durable.

Liens entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration⁴

Il existe depuis toujours une profonde interdépendance entre la migration et l'environnement, qui est ancrée dans l'histoire de la civilisation humaine. Aujourd'hui, toutefois, la réalité du changement climatique ajoute à ce lien une dimension nouvelle et urgente⁵. Bien que n'étant pas la seule cause de migration, le changement climatique devrait selon toute vraisemblance exacerber les processus progressifs de *dégradation de l'environnement*, ainsi que la fréquence et l'intensité des *catastrophes naturelles*, qu'elles soient à évolution lente (désertification, sécheresse, érosion des côtes) ou subites (tempêtes tropicales, crues brutales). A long terme, c'est la dégradation progressive de l'environnement qui devrait se répercuter le plus fortement sur la migration. La complexité de la situation est encore accrue par les divers facteurs politiques, sociaux, économiques et autres pris en considération dans la plupart des scénarios migratoires. En somme, *la migration environnementale est un phénomène dû à des causes multiples, dans lequel les éléments environnementaux jouent toutefois un rôle important et de plus en plus déterminant*. Ces éléments revêtent la forme de catastrophes naturelles ou d'une dégradation de l'environnement qui sont dues ou non à l'évolution du climat.

La nature, la gravité et la réversibilité du phénomène environnemental actuel influencent les flux migratoires – par exemple, les catastrophes naturelles subites provoquent généralement des migrations temporaires, tandis que les formes graves de dégradation lente de l'environnement tendent davantage à se traduire par des mouvements permanents. Par ailleurs, la plupart des études empiriques portent à croire que la migration environnementale devrait être essentiellement interne ou, dans une moindre mesure, à se produire entre pays voisins, le nombre de personnes migrant au loin étant plus limité encore.

La notion de vulnérabilité est importante pour comprendre les liens entre la migration et le changement climatique⁶. La vulnérabilité est une fonction de l'exposition de personnes (en l'espèce à des facteurs environnementaux) et de leurs capacités d'adaptation. Elle peut être d'ordre géographique ou social – les populations des zones arides, des petites îles ou des zones côtières de faible élévation sont plus exposées aux effets du changement climatique, et certains groupes sociaux, notamment ceux qui sont victimes de disparités socioéconomiques et de discrimination, sont plus vulnérables que d'autres. La migration peut aggraver ou atténuer la vulnérabilité d'une personne : elle peut être une *stratégie de survie*, surtout en cas de catastrophe naturelle imminente ou grave, mais aussi une *stratégie d'adaptation*, notamment lorsque la dégradation de l'environnement n'est pas encore trop grave, en réduisant ou modifiant la dépendance à

⁴ Pour compléter cet aperçu, des références bibliographiques, une liste de définitions utiles et une sélection de cadres d'action et de textes juridiques internationaux sont donnés à l'annexe. Voir aussi le site www.iom.int/envmig.

⁵ Il convient de souligner que le changement climatique, c'est-à-dire les variations des caractéristiques climatiques dues à des modifications de la composition de l'atmosphère ou à l'utilisation des terres, n'est qu'une forme de changements environnementaux en cours plus vastes. Autrement dit, les modifications de l'environnement physique ne sont pas toutes imputables au changement climatique.

⁶ Une définition de la vulnérabilité est donnée à l'annexe.

l'égard de l'environnement aux fins de subsistance et en permettant de diversifier les sources de revenu et les moyens d'assurer son existence. Certes, la migration, surtout quand elle est forcée, peut provoquer des vulnérabilités nouvelles ou accrues pour les migrants et les communautés d'origine et de destination. Cependant, en ce qui concerne le potentiel adaptatif de la migration, ce sont rarement les catégories sociales les plus pauvres et les plus vulnérables qui peuvent « se mettre à l'abri » car, pour migrer, il faut généralement des ressources et des possibilités sociales et économiques qu'elles ne possèdent pas⁷.

Renforcer les capacités pour relever les défis actuels et futurs

Faire face aux déplacements provoqués par des catastrophes, réduire la vulnérabilité des populations, relier le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques, et transformer la migration en une stratégie d'adaptation : telles sont les tâches complexes qui se présentent aux responsables politiques et aux praticiens. Comment, dans ces conditions, les Etats peuvent-ils s'attaquer aux multiples difficultés posées par la migration environnementale, qui sont encore accentuées par l'évolution dynamique et largement imprévisible du climat ?

Pour de nombreux pays, la migration demeure un domaine d'élaboration des politiques relativement nouveau. Cependant, même quand tel n'est pas le cas, les aspects environnementaux compliquent la gestion des migrations en place. D'où la nécessité, pour certains pays, d'évaluer leurs capacités dans ce domaine et, le cas échéant, d'en créer de nouvelles. Le rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde 2010* donne du renforcement des capacités la définition suivante : « *Démarche consistant à consolider les connaissances, aptitudes, compétences, ressources, structures et mécanismes dont ont besoin les Etats et les institutions pour atteindre leurs objectifs de manière efficace et durable et pour s'adapter aux changements* »⁸. Les pouvoirs publics doivent être dotés de diverses capacités pour comprendre et anticiper ces changements, mettre au point des solutions législatives, politiques et programmatiques, appliquer des mesures adaptées aux besoins et circonstances particuliers, et surveiller et évaluer leur efficacité.

Les besoins en matière de renforcement des capacités varient d'un pays à l'autre, selon les formes que revêt la migration environnementale dans une région géographique donnée. Parallèlement, la nécessité de renforcer les capacités ne se limite pas forcément à l'échelle nationale : il est tout aussi important de conférer des capacités et des moyens d'agir aux pouvoirs locaux et à la société civile, et de mettre en place des mécanismes et des enceintes de consultation et de coopération sur la migration environnementale au niveau régional et international. Enfin, le besoin de capacités appropriées ne peut être

⁷ On trouvera de plus amples informations dans l'Aide-mémoire de l'OIM intitulé *Migrations, changements climatique et environnement* (2009), à l'adresse www.iom.int/envmig.

⁸ Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde 2010, L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements*. Ce rapport énumère plusieurs aspects des capacités requises dans le domaine de la migration (données sur la migration et le marché du travail ; objectifs et priorités des politiques migratoires nationales ; formation des fonctionnaires chargés de la migration ; élaboration de cadres législatifs ; structures administratives cohérentes ; mécanismes de consultation ; coopération internationale). En ce qui concerne la migration dans le contexte des changements environnementaux, il dégage dix domaines dans lesquels les capacités doivent être renforcées (se reporter, en particulier, aux chapitres 2 et 7). On trouvera des détails sur le renforcement des capacités sous l'angle de l'OIM dans le document de l'OIM SCPF 52/2010, *Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations*.

dissocié de trois composantes fondamentales et interdépendantes de tout processus d'élaboration des politiques : définition des priorités et des objectifs, allocation des ressources et volonté politique.

Dans les parties qui suivent, le présent document se propose d'aborder la question du renforcement des capacités dans le contexte de la migration environnementale sous l'angle des trois domaines suivants : développement des connaissances, réponses institutionnelles et intervention opérationnelle.

i) Développer la base de connaissances par un renforcement des capacités dans le domaine de la recherche et des données

Plus personne n'ignore que les politiques et les programmes les plus efficaces sont ceux qui s'appuient sur un ensemble de données fiables. Or, bien que l'étude du couple migration-environnement ait considérablement progressé, on ne dispose guère de jeux de données ni de prévisions solides, et la recherche véritablement interdisciplinaire reste limitée. Les principaux problèmes qui se posent sous l'angle du renforcement des capacités concernent : les *causalités* (par exemple, dans quelle mesure l'environnement est le déterminant primordial ; quels schémas migratoires se dégagent sous l'effet de différents facteurs de perturbation environnementaux ; quels facteurs socioéconomiques doivent être pris en considération au regard de la vulnérabilité) ; les *données* (par exemple, quel est le nombre de personnes qui migreront et où ; comment les modèles climatiques peuvent-ils être améliorés et rendre compte des causes multiples de la migration ; comment renforcer et/ou harmoniser les jeux de données sur le couple migration-environnement) ; les questions de *définition et terminologie* (par exemple, quelles définitions et notions sont nécessaires aux fins de recherche et d'élaboration des politiques, et quelles sont leurs avantages et leurs inconvénients).

S'il est irréaliste de s'attendre à prévoir avec un degré de certitude absolue les schémas et les volumes de migration environnementale, d'importants progrès peuvent néanmoins être réalisés pour renforcer la base de connaissances dans les trois domaines précités : par exemple, la collecte, l'analyse et la comparabilité des données pourraient être améliorées au niveau national en incluant dans les recensements ou les enquêtes auprès des ménages des questions sur la migration (et, surtout, sur les mouvements internes) ou sur les cas vécus de dégradation de l'environnement ou de catastrophes naturelles. Des méthodologies novatrices ou appliquées avec succès dans le cadre d'études de cas de moindre envergure pourraient être expérimentées, dans la mesure du possible, à une échelle plus grande. Une autre manière d'élargir les connaissances consisterait à conjuguer les innovations technologiques dans le domaine des systèmes d'information géographique et de la cartographie avec des méthodes de recherche appropriées. Autre source d'informations sous-exploitée : la surveillance et l'évaluation systématiques des politiques et programmes déjà en place. Les pouvoirs publics ont intérêt, ne serait-ce que pour justifier des dépenses continues, à évaluer les résultats donnés par des mesures en cours ou des programmes passés (dont des réinstallations planifiées). Par ailleurs, un effort réfléchi d'harmonisation de la terminologie sur la migration environnementale se traduirait par une nette amélioration de la recherche et faciliterait la coopération internationale sur cette question. Les besoins de capacités en matière de données et de recherche ne sont pas limités aux pays en développement, où ils sont toutefois plus grands ne serait-ce que parce que ces pays sont généralement plus vulnérables aux effets du changement climatique. La coopération de recherche – par le biais de l'aide au

développement pour l'enseignement supérieur, ou du « jumelage » institutionnel d'universités et d'organismes de recherche entre pays développés et en développement – non seulement permet le transfert de compétences et de connaissances, mais suscite aussi une réflexion et des méthodes interdisciplinaires novatrices, indispensables pour mieux comprendre la migration environnementale.

ii) Garantir l'efficacité des cadres législatifs et politiques par un renforcement des capacités institutionnelles

A ce jour, il n'existe pas de définition internationalement reconnue de la « migration environnementale » ou des « migrants environnementaux », ce qui non seulement complique les recherches et la collecte de données, mais a aussi des conséquences pour les cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux. Il est généralement admis que les droits humains de tous les migrants sont couverts par le droit international de la migration. Cependant, il n'existe actuellement aucun instrument international qui traite explicitement des besoins de protection et d'aide des *migrants internationaux* qui fuient une catastrophe naturelle ou la dégradation de l'environnement. L'une des questions les plus délicates qui se pose en matière de gestion de la migration environnementale consiste à savoir comment protéger et aider avec efficacité ces personnes. A l'échelle nationale, des capacités sont requises pour créer une base législative appropriée qui s'applique aux situations imputables à la migration environnementale, et qui garantisse aussi l'application effective des textes législatifs pertinents. Il pourrait être nécessaire de revoir les lois et politiques en vigueur pour tenir compte des déplacements transfrontières provoqués par des facteurs environnementaux, par exemple en prévoyant l'octroi d'un statut de protection temporaire.

Etant donné que la grande majorité des migrations environnementales seront vraisemblablement internes, les Etats envisageront peut-être de réexaminer les dispositifs juridiques et politiques destinés à protéger et aider les *personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays* en raison de catastrophes naturelles ou d'une dégradation de l'environnement. Là encore, les instruments internationaux constituent d'importants textes de référence à cet égard.

Eu égard au caractère multidimensionnel du phénomène, il est tout aussi fondamental de veiller à la cohérence des politiques sur la question de la migration environnementale. Il faut que les pouvoirs publics soient dotés des capacités et des mécanismes qui leur permettent de tirer profit de tous les domaines d'expertise et de compétence pour formuler leurs politiques. Outre les mesures concernant spécifiquement la migration et l'environnement, la migration environnementale concerne aussi la politique générale de développement, la préparation aux situations d'urgence, la sécurité humaine, ainsi que l'aménagement urbain et de l'espace, pour ne citer que quelques domaines. Le plus souvent, les outils de formulation des politiques ne tiennent pas compte de la migration environnementale. Ainsi, les plans d'action nationaux pour l'adaptation sont rares à mentionner la migration, et plus rares encore à reconnaître son potentiel d'adaptation. De même, les stratégies de prévention des risques de catastrophes pourraient encourager davantage le développement durable (par exemple par un renforcement des synergies avec les documents de stratégie de réduction de la pauvreté) et une interaction fructueuse avec les mesures d'adaptation au changement climatique⁹. L'incapacité de coordonner et de rationaliser ces moyens d'action ou d'autres se traduira, au mieux, par

⁹ Pour plus d'informations sur ces moyens d'action, voir la section 3 de l'annexe.

un gaspillage et un épuisement des ressources et, au pire, par des mesures contradictoires. A l'inverse, une meilleure intégration de ces stratégies permettra d'améliorer la capacité d'adaptation des populations aux effets des changements climatiques et de réduire au minimum les cas de migration forcée.

Les capacités institutionnelles ont aussi besoin de concours des pouvoirs locaux, des populations touchées et des partenaires internationaux. Ainsi, face à la probabilité d'un accroissement de la migration rurale-urbaine en raison des effets du changement climatique, les zones urbaines devront peut-être renforcer la capacité de leur infrastructure et de leurs services à absorber un afflux de populations. De même, il est indispensable que les autorités locales puissent s'appuyer sur des réseaux institutionnels et des voies de communication locaux solides pour coordonner leur intervention en cas d'urgence. Par exemple, si des mesures d'évacuation ou de réinstallation s'avèrent nécessaires, elles devront impérativement être prises en consultation et avec la participation des populations touchées et des communautés d'accueil. Enfin, la coopération régionale et internationale renforce considérablement la capacité des Etats à gérer la migration internationale, y compris lorsque celle-ci est due à des facteurs environnementaux. Pour illustrer concrètement le potentiel d'adaptation de la migration, il est possible de mettre en place des programmes bilatéraux de migration circulaire et temporaire de main-d'œuvre destinés à apporter un appui aux populations victimes de la dégradation de l'environnement ou de catastrophes naturelles¹⁰.

iii) Associer la préparation et la réponse aux situations d'urgence avec le développement durable par un renforcement des capacités opérationnelles

Etant donné que les catastrophes naturelles peuvent provoquer des migrations forcées, la prévention des risques de catastrophes (c'est-à-dire la préparation aux catastrophes naturelles et la prévention des crises humanitaires) est un domaine essentiel de renforcement des capacités. Le Cadre d'action de Hyogo contient plusieurs recommandations à cet égard, notamment en matière d'évaluation et de réduction des risques (préconisant diverses mesures allant des systèmes d'alerte avancée aux plans d'évacuation), et encourage la création d'institutions et de mécanismes de réponse aux situations d'urgence. Les capacités opérationnelles doivent tendre à relier l'action humanitaire et les mesures de développement. Le mot d'ordre « build back better », « reconstruire en mieux », signifie que les préparatifs de la situation d'urgence suivante devraient être engagés dès la phase de redressement et de reconstruction de la situation précédente. En raison du caractère évolutif du changement climatique, les catastrophes récurrentes conjuguées à des dégradations de l'environnement plus intenses se traduisent par une accumulation des vulnérabilités et une diminution de la capacité d'adaptation des populations touchées. Pour réduire les migrations forcées et stabiliser les populations dans les régions frappées par une dégradation de l'environnement ou une catastrophe, il est indispensable d'adopter des mesures de prévention des risques de catastrophes axées sur le développement durable. Cependant, il importe de reconnaître que pour survivre, la migration peut être, parfois, le seul choix possible¹¹.

¹⁰ Le programme de migration temporaire et circulaire de main-d'œuvre de l'OIM mis en place entre la Colombie et l'Espagne à l'intention des populations touchées par des catastrophes est un exemple de ce genre. On trouvera de plus amples informations à la rubrique « Operational Activities – Selected Examples » à l'adresse www.iom.int/envmig.

¹¹ Cette question est développée dans la publication de l'OIM intitulée *Disaster Risk Reduction, Climate Change Adaptation and Environmental Migration – A Policy Perspective* (2010).

Ensuite, pour que protection et aide soient effectivement apportées aux populations touchées par une catastrophe subite ou à évolution lente ou déplacées en raison d'une telle catastrophe, il faut que les Etats (tenus au premier chef au devoir d'assistance) et les diverses entités participant aux mesures de secours, telles que les autorités locales et les organes de protection civile, disposent de capacités particulièrement solides. Des capacités et des mesures d'urgence doivent être en place pour que les besoins immédiats et élémentaires des populations déplacées – abris, vivres, assainissement et soins médicaux – puissent être satisfaits. Par ailleurs, une stratégie d'intervention en cas de catastrophe fondée sur les droits de l'homme suppose de prendre des dispositions appropriées en faveur des groupes les plus fragilisés, et de tenir compte de certains facteurs de vulnérabilité tels que le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou la santé (VIH/sida).

Enfin, l'adaptation au changement climatique est un élément de plus en plus important des activités opérationnelles et programmatiques destinées à apporter un soutien aux populations victimes de catastrophes naturelles ou de la dégradation de l'environnement. Les mesures de renforcement des capacités visant à consolider le couple migration et développement qui sont d'ores et déjà mises en œuvre doivent être développées compte tenu de la variable dynamique des changements climatiques, afin de promouvoir la migration en tant que stratégie d'adaptation à l'évolution de l'environnement. Par exemple, les programmes de migration de main-d'œuvre peuvent encourager la diversification des compétences et des sources de revenu des migrants et orienter les rapatriements de fonds vers des mesures d'adaptation dans les communautés d'origine. Ou encore, les contributions des diasporas peuvent être intégrées dans des activités opérationnelles, par exemple au lendemain de catastrophes naturelles.

Conclusion

En 2010, le quatrième Forum mondial sur la migration et le développement s'est intéressé à la question des incidences du changement climatique sur la migration et le développement. La même année, l'accord de Cancún adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques a attiré l'attention sur « les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques »¹². Comme le présent document a tenté de le démontrer, c'est précisément ce type de réponses intersectorielles consistant à relier la migration, le développement durable, l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes qui permettront de venir à bout des difficultés posées par les conséquences de l'évolution du climat sur la mobilité humaine. Un grand nombre des capacités nécessaires pour faire face à la migration environnementale et à ses répercussions sur les personnes et les communautés sont déjà en place. Cependant, elles doivent être mobilisées, renforcées et mieux coordonnées pour soutenir les personnes les plus exposées aux conséquences du changement climatique et permettre l'adoption d'une approche globale de la migration environnementale.

¹² Le paragraphe 14 de l'accord de Cancún « Invite toutes les Parties à renforcer, au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, l'action engagée pour l'adaptation, compte tenu de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives, ainsi que de la spécificité de leurs priorités nationales et régionales de développement, de leurs objectifs et de leur situation, en s'acquittant notamment des tâches suivantes: ... f) Adoption de mesures propres à favoriser la compréhension, la coordination et la coopération concernant les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques, selon les besoins, aux niveaux national, régional et international ».

ANNEXE*

1. Définitions utiles

Adaptation au changement climatique

L'ajustement en réponse à des changements climatiques actuels ou attendus, ou à leurs effets, qui atténue les dommages ou en valorise les bénéfices (Adapté sur la base de l'UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe 2009).

Catastrophe naturelle

Rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société, provoquée par un processus ou phénomène naturel, impliquant d'importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources (Adapté sur la base de l'UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe 2009).

Changement climatique

Un changement dans le climat qui persiste pendant des décennies ou plus, résultant soit de causes naturelles, soit de l'activité humaine (Source : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Dégradation environnementale

Diminution de la capacité de l'environnement à répondre aux objectifs et besoins sociaux et écologiques (Source : UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe 2009).

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins (Source : Rapport Brundtland 1987).

Migrants environnementaux

Personnes ou groupes de personnes qui, pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influent négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent (Source : OIM - Etat de la migration dans le monde 2008)

* L'annexe en français ne constitue pas une traduction officielle de la version anglaise et n'a pas été vérifiée par les services officiels de traduction de l'OIM.

Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou des *catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme* ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État (Source : Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, l'emphase a été ajoutée).

Réduction des risques de catastrophes

Concept et pratique de la réduction des risques de catastrophes grâce à des efforts pour analyser et gérer leurs causes, notamment par une réduction de l'exposition aux risques, qui permet de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables (Source : UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe 2009).

Résilience

La capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée aux risques de résister, d'absorber et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace (Adapté sur la base de l'UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe 2009).

Vulnérabilité

Les caractéristiques et les circonstances d'une communauté ou d'un système qui le rendent susceptible de subir les effets d'un danger (Source : UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe 2009).

2. Références / Bibliographie

Veillez noter que toutes les publications (en anglais) sont disponibles sur le site web de l'OIM <http://publications.iom.int/bookstore/>

Pour toute information ultérieure, et en particulier pour tout ce qui est relié au changement climatique, la dégradation environnementale, la migration et les activités de l'OIM, consultez www.iom.int/envmig et www.iom.int/climateandmigration (en anglais seulement).

- IOM *Migration Research Series* No. 30 (2007) "Migration, Development and Natural Disasters: Insights from the Indian Ocean Tsunami." (*Disponible en anglais seulement*)
- *Série Migration Research de l'OIM* No. 31 (2007) « Migrations et changement climatique. »
- IOM *Migration Research Series* No. 33 (2008) "Climate Change and Migration: Improving Methodologies to Estimate Flows." (*Disponible en anglais seulement*)
- IOM *Migration Research Series* No. 35 (2008) "Migration, Development and Environment." (*Disponible en anglais seulement*)

- OIM *Dialogue international sur la migration* No. 10 (2008) « Séminaire d'Experts sur la Migration et l'Environnement. »
- Rapport de la Conférence du Réseau de sécurité humaine (Genève, 19 Février 2008) « Changements climatiques, dégradation de l'environnement et migrations: Remédier aux faiblesses et saisir les opportunités. »
- Aide-mémoire de l'OIM (2009) « Migration, changements climatiques et environnement. »
- IOM (2009) "Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence." (*Disponible en anglais seulement*)
- IOM (2009) "Compendium of IOM's Activities in Migration, Climate Change and the Environment." (*Disponible en anglais seulement*)
- IOM (2010) "Assessing the Evidence: Environment, Climate Change and Migration in Bangladesh." (*Disponible en anglais seulement*)
- IOM (2010) "Disaster Risk Reduction, Climate Change Adaptation and Environmental Migration – A Policy Perspective." (*Disponible en anglais seulement*)
- OIM (2010) « Etat de la migration dans le monde 2010 – L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements. »
- IOM *Migration Research Series* No. 42 (publication à paraître) "Climate Change, Migration and Critical International Security Considerations." (*Disponible en anglais seulement*)
- IOM (publication à paraître) "The Other Migrants – Preparing for Change. Environmental Changes and Migration in the Republic of Mauritius." An Assessment Report. (*Disponible en anglais seulement*)

3. Sélection d'instruments juridiques et politiques internationaux

- Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays: www.idpguidingprinciples.org/
- Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation: <http://www.napa-pana.org/>
- Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté: <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm>
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques/ les accords de Cancun: http://unfccc.int/portal_francohone/items/3072.php
- Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (SIPC) / Cadre d'action de Hyogo: <http://www.unisdr.org/eng/hfa/docs/final-report-wcdr-french.doc>